Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill n° C-33, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays.

Bill n° C-45, Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux Motions.

Sur motion de M. Cardiff, appuyé par M. Anderson, il est ordonné,—Que le nom de M. Pratt soit substitué à celui de M. Broome sur la liste des membres du comité permanent des comptes publics.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Comtois, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'Office fédéral du charbon pour l'année terminée le 31 mars 1958, conformément à l'article 15 de la Loi sur l'Office fédéral du charbon, chapitre 86 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Hamilton (Qu'Appelle), membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Avis de motion n° 31), en date du 4 août 1958, demandant la copie de toute correspondance échangée depuis le 21 juin 1957 entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou tout fonctionnaire dudit ministère et toutes autres personnes, au sujet de l'engagement de M^{me} A. E. Woodman, de Jasper (Alberta), par le gouvernement du Canada.

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Rapport corrigé (en français et en anglais) des dépenses et de l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales et à la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour l'année terminée le 31 mars 1958, conformément à l'article 14 de la Loi sur les allocations familiales, chapitre 109 des Statuts revisés du Canada (1952), et à l'article 12 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, chapitre 200 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Smith (Hastings-Frontenac), membre du conseil privé de la reine, —Exemplaire du huitième rapport intérimaire de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, pour la période allant du premier mai 1957 au 30 avril 1958.

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année terminée le 31 mars 1958, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 89 de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 50 des Statuts du Canada (1955).

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 4 août 1958.